

Séminaire "Épurations ethniques en Europe au 20^e siècle"

Documentaire proposé : Laurence Jourdain, *Le génocide arménien*, La Compagnie des Phares et Balises, 2005.

Atelier sur L'Arménie

En 1948, dans le cadre de sa demande de reconnaissance en qualité de résistant civil par les autorités belges, l'apatride d'origine arménienne G*V* (né à Van en 1902) domicilié à Etterbeek, explique en introduction d'une note annexée au formulaire administratif ad hoc la raison de son entrée en résistance durant l'occupation allemande de la Belgique au cours de la Seconde Guerre mondiale :

« La défaite des anglo-français et de ce fait des troupes belges m'avait profondément déçu. Les Allemands défendaient l'idée de "race supérieure et de races inférieures". Je savais ce que cela signifiait l'ayant subi chez moi. A cause d'elle en 1914-1918 j'avais perdu 45 membres du côté de mon Père et 48 du côté de ma Mère, soit 93 membres de ma famille, j'avais été projeté hors de mon pays, erré par le monde pendant 10 ans, souffert atrocement jusqu'à mon arrivée en Belgique où j'avais trouvé un pays heureux, accueillant, hospitalier. Et voilà que ce pays où j'avais retrouvé le bonheur était menacé du même mal (...)»¹.

En 1935, ils sont quelques 1.300 réfugiés apatrides d'origine arménienne et 50 réfugiés apatrides d'origine assyro-chaldéenne qui, comme G*V*, résident en Belgique².

Avec l'effacement de l'Empire ottoman (abolition du Sultanat le 1^{er} novembre 1922 et du Califat le 3 mars 1924), il ne reste plus grand chose pour rappeler cette puissance qui, quelques siècles auparavant, dominait un ensemble de territoires et de populations s'étendant sur trois continents. Après avoir perdu près de 85 % de son territoire et 75 % de sa population en l'espace d'une trentaine d'années (1878-1918), le déclin ottoman était devenu quasi-total avant qu'un mouvement nationaliste turc au départ de l'Anatolie orientale lui donne le coup de grâce et l'envoie définitivement aux oubliettes de l'histoire. Si à partir des années 1920, ce passé éloigné a été refoulé et condamné à l'oubli par l'ensemble des Etats-nations héritiers (même la République Turque de Mustafa Kemal ne dérogeant pas à la règle³), bien que tous sans exception, qu'ils le veuillent ou non, ont cette histoire en commun, que dire des dix dernières années « apocalyptiques » de cet Empire en émiettement et de la tragédie qui va la caractériser pour longtemps, à savoir l'extermination des Arméniens (et Assyro-Chaldéens) d'Anatolie ?

Les évolutions que cet Empire multiséculaire, remarquable par sa structure multiethnique, multiculturelle, multilinguistique et multiconfessionnelle, ont connues au cours

¹ Note annexe du formulaire de demande de reconnaissance de statut, (1948), p. 1 [SPF Sécurité sociale. Service des Victimes de la Guerre, dossier statut Résistant civil, n° 729.069].

² Société des Nations. Office International Nansen pour les Réfugiés. Rapport du Conseil d'Administration pour l'Année se terminant le 30 juin 1935, sur les problèmes concernant les Réfugiés russes, arméniens, assyriens, assyro-chaldéens, de la Sarre et Turcs. Genève, le 29 août 1935 (n° officiel : A.22.1935.XII) [Archives Générales du Royaume, *Archives de la Police des Etrangers (2^e série)*, n° 859].

³ Le changement d'alphabet impulsé à partir de 1928 contribuera décisivement à une rupture des jeunes générations à venir avec le passé ottoman.

du long XIX^e siècle, peuvent se concevoir à la lumière de trois perspectives croisées : idéologique, politique et démographique.

Perspective idéologique

Sur le plan idéologique tout d'abord, c'est incontestablement la création des identités nationales, influencé par la Révolution française et largement promu par un mouvement intellectuel invitant chaque peuple à exhumer son patrimoine culturel ancestral, qui a marqué de son empreinte les évolutions politiques de cette période, en accompagnant entre autres les mouvements d'indépendance balkaniques (Serbie, Grèce, Bulgarie, etc.), bien avant la généralisation du principe des nationalités et du droit des peuples à s'autodéterminer.

Ces mouvements nationaux sont également venus progressivement mettre en cause les fondements et la légitimité des grands Empires patrimoniaux, l'Empire ottoman plus précocement que les autres. Allant de défaite en défaite depuis 1774, voire depuis le dernier siège de Vienne en 1683, cet Etat despotique et théocratique qui, tout en reconnaissant un statut particulier aux communautés religieuses non-musulmanes structurées en *millet*, en déléguant de facto un pouvoir tout aussi absolu (autorité de justice et de lever les impôts) que le sien aux leaders religieux de ces communautés sur leurs coreligionnaires (gestion des affaires religieuses mais aussi de l'enseignement et d'autres dispositions touchant le droit des personnes), tire principalement sa légitimité de son caractère islamique, ne reconnaissant guère d'égalité juridique entre les différentes communautés et leurs sujets respectifs et assurant de fait une prééminence de droit aux sujets musulmans sur les sujets non-musulmans.

Le développement de ces mouvements nationaux trouvent par ailleurs de très bons relais à travers les idées libérales et constitutionnalistes largement répandues par une minorité de sujets non-musulmans de l'Empire qui fréquente les cercles académiques européens (juristes, médecins, etc.) et/ou qui participe activement aux réseaux commerciaux intra-méditerranéens, dont le dynamisme et les succès économiques probants en feront à terme une classe de notables avec lesquels l'Etat ottoman devra compter, tant au plan financier (fermage de l'impôt) qu'au niveau politique (émergence d'un tiers-état). Le renforcement des Capitulations au profit des intérêts économiques et industriels des grandes puissances européennes (Grande-Bretagne, France, Russie, etc.) tendra également indirectement à renforcer la position de certains de ces notables non-musulmans, bénéficiant d'un statut de protégé auprès des ambassades et consulats de ces puissances, les encourageant à réclamer dans un premier temps une représentation dans les instances dirigeantes de leur *millet*, puis davantage d'autonomies de leurs nations au sein de l'Empire.

Pendant longtemps, les classes dirigeantes musulmanes de ce gigantesque Empire ont pu se permettre de superbement dédaigner les langues, idées et influences étrangères, mais à l'amorce du déclin impérial, l'impératif de la préservation de l'Etat ottoman poussera la plupart des dirigeants qui se succéderont à sa tête à réfléchir au moyen d'assurer sa pérennité et d'opter résolument en faveur d'une modernisation de l'appareil étatique et une sécularisation –même restreinte– du droit et de l'enseignement par adoption de la « médecine occidentale » prescrite sous la forme de réformes militaires, civiles, culturelles et politiques. Les idées nationales trouveront également progressivement leurs partisans parmi les élites musulmanes (ottomanisme, islamisme, turquisme, arabisme, etc.) ayant pour la plupart fait école en Europe ou auprès d'instructeurs européens appelés par l'Empire. Sous l'influence du positivisme et des sciences sociales, et à partir d'un principe de régénération de l'identité turque, à la fois ethnique et national, mobilisant son nouveau gouvernement du Comité Union et Progrès (*İttihad ve Terakki Cemiyeti*), la modernisation de l'Empire finira par prendre le

même train de la nationalisation de l'Etat et de la société (un Etat, une Nation, une Langue et une Religion), à travers un processus qui trouvera son expression et sa réalisation la plus radicale et la plus meurtrière au cours de la Première Guerre mondiale.

Perspective politique

Au plan politique, l'Empire ottoman devient « l'homme malade de l'Europe » (selon l'expression célèbre du Tsar Nicolas Ier en 1853) et son démembrement progressif se transforme en une « Question d'Orient » (la guerre de Crimée en étant l'expression la plus éclatante), sa destinée faisant l'objet des rivalités des grandes puissances en vue d'établir leurs influences politiques, économiques, culturelles et spirituelles respectives sur les Balkans, la Méditerranée méridionale et orientale, et au-delà de cette ancienne sphère d'influence ottomane, au golfe Persique et à l'océan Indien. A bien y regarder de plus près, si l'Empire ottoman est encore sur pied après 1878, il le doit en grande partie à la Grande-Bretagne servant de contrepoids aux ambitions impériales de la Russie et de l'Autriche.

La période des *Tanzimat* (réorganisation), tout en étant en partie le fruit de l'exigence de ces mêmes grandes puissances, est aussi la volonté d'une élite politique consciente de la nécessité de transformer l'empire et d'en assurer la modernisation, notamment au plan de la citoyenneté et de l'union fraternelle de tous les peuples de l'Empire. A la suite de l'indépendance grecque (1829) parrainée par les grandes puissances, il devient clair que la salut de l'Etat est impossible sans assurer l'égalité des citoyens et mettre fin –ou du moins atténuer– l'aliénation de ses sujets non-musulmans. Si l'égalité des sujets de l'Empire, sans distinction de race et de religion, est consacrée par le rescrit impérial de 1839 (*Hatt-i Şerif* de Gülhâne), celle-ci contrevient dans le même temps au droit civil islamique n'accordant qu'une tolérance au *dhimmi* et non l'égalité des droits, ce qui explique l'hostilité avec laquelle elle sera accueillie parmi les dignitaires musulmans et par une partie de la population musulmane. Après la guerre de Crimée, un édit de réforme (*Hatt-i Hümayûn*) est imposé à l'Empire en 1856 afin de rendre cette égalité effective dans la pratique. En plus de l'égalité judiciaire, le décret étend ce principe à la fiscalité, au service militaire et à la fonction publique. Dans un souci de sécularisation, il est également prévu que des représentants laïcs puissent siéger dans les organes administratifs des communautés religieuses, une réforme profitant aux élites libérales de ces *millet* et contribuant à diminuer l'influence des éléments conservateurs plus dépendants de la légitimité impériale. C'est ainsi qu'un « règlement de la nation arménienne » est approuvé le 29 mars 1863. Si la Constitution ottomane de 1876 affiche cette même volonté réformatrice, c'est aussi et surtout l'existence de deux systèmes juridiques distincts qu'elle consacre du fait qu'aucune des parties n'est prête à abandonner ses privilèges : les musulmans, leur position dominante de pouvoir ; les chrétiens, les privilèges inhérents au système du *millet* (entre autres, par leur réticence à effectuer le service militaire et par leur refus d'une centralisation administrative à vocation d'"ottomanisation" de la population) et à la protection désormais assurée par les puissances occidentales. Pour contrecarrer cette dernière, une loi de 1869 précise les dispositions de la nationalité ottomane : « Tout individu habitant le territoire est réputé sujet ottoman et traité comme tel, jusqu'à ce que sa qualité d'étranger ait été régulièrement constatée ». Les réformes constitueront à terme un terreau favorable à de nouvelles revendications politiques plus ambitieuses.

La perte de pouvoir ressentie par nombre de musulmans, sans parler des reflux qu'entraînent la perte de territoires ottomans et l'irrésistible avancée de l'Empire russe dans le Caucase entraînant une importante migration de populations caucasiennes de confession musulmane, sera la cause de heurts intercommunautaires de plus en plus fréquents, au-delà de l'insécurité et la corruption que connaissent habituellement les campagnes ottomanes. Chaque répression d'insurrection ou de révolte fait aussi désormais l'objet d'ingérences étrangères

accentuant la haine de la population musulmane à l'égard des chrétiens considérés comme des ennemis intérieurs.

Après la Serbie, la Grèce, la Roumanie et la Bulgarie, c'est au tour de l'Arménie de devenir une des composantes majeures de la Question d'Orient avec les traités de San Stefano et de Berlin (1878), survenant après la défaite ottomane contre les Russes.

Si le premier prévoit que la Sublime Porte doit « réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens », le second reprend les mêmes termes tout en ajoutant que la Porte doit périodiquement rendre compte des mesures prises dans ce but aux puissances qui en surveilleront l'application. La Monarchie constitutionnelle établie en 1876 ne fait pas long feu et avec l'arrivée d'Abdülhamit II au pouvoir, c'est une toute autre carte qui va se jouer pour contrecarrer la croisade anti-ottomane qui se dessine depuis quelques décennies : le panislamisme.

Puisque le soutien de la population chrétienne semble compromis, le nouveau régime caractérisé par un pouvoir personnel sans partage et un régime policier tentaculaire, joue entièrement la carte de l'union islamique. Fruit de cette politique du « diviser pour mieux régner », les faveurs accordées à des éléments fidèles (dignitaires religieux et militaires albanais ou arabes, chefs de tribus kurdes et circassiens, etc.) renforcent d'une part le sentiment de solidarité musulmane et d'autre part la diabolisation du monde chrétien, sous le couvert d'une politique ottomaniste de façade. En prenant prétexte de l'activité accrue des organisations révolutionnaires arméniennes, le gouvernement ottoman met sur pied des forces de cavalerie kurdes irrégulières (régiments Hamidiye) et consacre un mécanisme de récompenses obtenues en échange du traitement impitoyable infligé aux Arméniens. La révolte survenant dans le *Sasun* [Sassoun] (région montagneuse au sud de la plaine de *Muş* [Mouch]) est réprimée avec une brutalité extrême. En 1895, des massacres d'Arméniens sont organisés dans plusieurs contrées d'Anatolie, et en 1896, c'est Constantinople qui est le lieu d'un immense massacre à la suite de la prise d'assaut de la Banque Ottomane par des membres de la Fédération révolutionnaire arménienne (Dachnak). Ces pogromes à grande échelle, avec une participation active des populations musulmanes locales incitées par la rumeur et le prêche du vendredi à punir l'infidèle, se soldent par la mort violente d'environ 200.000 personnes, sans compter les destructions matérielles et les pillages qui affaibliront largement le reste de la population arménienne et laisseront des cicatrices profondes. Malgré l'immense mouvement de protestation qui voit le jour au sein des opinions publiques occidentales et la succession des interventions étrangères afin que les projets de réforme soient enfin mis en œuvre, la question arménienne ne figurera en réalité plus à l'ordre du jour jusqu'en 1908. De façon assez paradoxale, il est à noter que les Arméniens n'ont sans doute jamais été aussi intégrés à la structure politique et administrative de l'Etat, en occupant une place importante dans le personnel politique attaché au Palais et à la Sublime Porte. Pour le reste, la pénétration économique européenne s'est significativement accentuée sous le régime hamidien et les grandes puissances ont fini par prendre le contrôle de la quasi-totalité des pouvoirs économiques de cet Empire sous perfusion financière (Administration de la Dette Publique). Toutefois, l'arrivée d'un nouvel acteur, l'Allemagne, se montrant de surcroît plus respectueuse de la légitimité islamique de l'Empire, viendra quelque peu troubler l'équilibre fragile auquel étaient arrivées les puissances traditionnellement impliquées dans la Question d'Orient. Dans ces conditions, il est clair que les doléances arméniennes ne peuvent être que de peu de poids face aux intérêts prioritaires des puissances européennes.

En cette fin de siècle, la Question d'Orient est surtout marquée par l'imbroglie macédonien. Si la Macédoine est un territoire fort convoité par les nouveaux Etats-nations (Serbie, Grèce, Bulgarie), sans parler des organisations révolutionnaires qui les prolongent sur le terrain, et un champ propice aux ingérences des puissances, elle est aussi et surtout le berceau de la plupart des membres dirigeants du Comité Union et Progrès (CUP), dont un grand nombre de jeunes officiers. S'opposant à la fois à la politique des grandes puissances et à celle d'Abdülhamit qu'ils accusent d'avoir abandonné les Balkans, la rencontre de Reval (10 juin 1908) entre la Russie et la Grande-Bretagne portant sur la résolution de l'impasse macédonienne les conduit à jouer le coup de force face au pouvoir hamidien et à obtenir de celui-ci le rétablissement de la Constitution. Si l'annonce de cette "révolution" va susciter de grandes scènes de fraternisation intercommunautaires, l'euphorie sera de courte durée.

Le CUP a fait la révolution en juillet 1908 pour sauver l'unité de l'Empire dangereusement menacée. Une fois parvenu aux commandes de l'Empire, il lui faut mettre en pratique le premier terme de son slogan, « l'union ». Pour lui, l'union, c'est l'union de tous les éléments ethniques (*ittihâd-ı anasır*) de l'Empire, c'est-à-dire la fin des tendances particularistes, autonomistes ou même séparatistes des nationalités de l'Empire, qu'elles soient musulmanes ou non musulmanes. Ce projet ne parvient toutefois pas à cacher en filigrane une intention de faire de la « nation turque » le pivot de cette nation ottomane renouvelée en la façonnant à son image idéalisée. Inspiré par le thème d'un « Etat un et indivisible », le CUP désire centraliser, uniformiser, égaliser et rationaliser. Dans le cas des non-musulmans, le CUP veut en finir avec le système des *millet* qu'il voit comme un anachronisme, et qui représentent un véritable défi à la conception qu'il se fait de l'Etat. Qu'il n'y ait donc plus de Grecs, de Juifs, d'Arméniens, d'Arabes, de Turcs, mais des citoyens ottomans unis devant la loi, ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs. Mais les autres nationalités de l'Empire se font une toute autre conception de l'union. Pour les non-musulmans, l'union signifie l'égalité entre les *millet*, autrement dit le maintien, voire même l'épanouissement du système d'autonomie culturelle, en fonction de quoi ils continueront à être d'abord Grecs ou Arméniens, et ensuite Ottomans, sujets de l'Empire. Leurs élites réclament plus de place dans les affaires de l'Etat, davantage d'autonomie, voire à terme une indépendance. De plus, ils s'opposent au projet d'enrôlement généralisé dans l'armée. Le CUP a pour projet de faire de l'Empire le « Japon du Proche-Orient ». Afin de maintenir la souveraineté et préserver l'intégrité territoriale de l'Etat, il lui faut arriver à contrecarrer les ingérences étrangères et mettre fin aux privilèges des capitulations, tout en assurant la poursuite de l'afflux des capitaux étrangers. Sur le plan économique se profile également un nouveau thème de prédilection, celui de l'"économie nationale" (*millî iktisâd*) qui s'entend à terme par la constitution d'une bourgeoisie musulmane. Au niveau de sa politique étrangère, sa volonté première est de se distancier du monopole allemand en instaurant une politique d'équilibre entre les Puissances. Mais la politique autrichienne se fait plus agressive dans les Balkans et la Russie revient en force dans la Question d'Orient après sa débâcle extrême-orientale.

Le rétablissement de la Constitution, loin d'apaiser les problèmes nationaux, ne fait en réalité que les amplifier. Les Jeunes-Turcs pensaient faire avancer l'unification du pays en centralisant le système éducatif, en créant une inspection des écoles des minorités et en cherchant à imposer la langue turque dans les écoles et les tribunaux ; autrement dit, en menant une politique d'ottomanisation culturelle. Toutes ces mesures n'auront en fait pour effet que de provoquer de nouveaux mécontentements, tant chez les Albanais que chez les Arabes de Syrie, que la poursuite des griefs grecs et arméniens dans la capitale. Le mécontentement émane par ailleurs des milieux les plus conservateurs, soutenus d'une

manière ou d'une autre par l'ensemble des opposants déclarés au CUP. Si la contre-révolution qui agite un temps Constantinople en 1909 est avant tout un mouvement anti-CUP, elle est aussi révélatrice non seulement du fossé profond existant entre les forces qui animent le centre politique et la périphérie impériale mais aussi d'une méfiance et d'une hostilité latente aux minoritaires. En avril 1909, la population musulmane de Cilicie, soutenue par les notables et l'administration locale, s'en prend à la population arménienne qu'elle juge responsable du déclin impérial (ce déclin se manifestant également à leurs yeux par l'arrivée au pouvoir d'un régime prétendument « athée ») et massacre entre 15.000 et 25.000 d'entre eux. L'arrivée des troupes constitutionnelles n'améliorera en rien la situation, ceux-ci s'en prenant à leur tour aux quartiers arméniens d'Adana.

Loin du succès espéré, le CUP ira à son tour de défaite en défaite. L'Autriche-Hongrie annexe la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie déclare son indépendance et la Crète se rattache à la Grèce. Il s'agit toutefois là de mesures avant tout symboliques, ces différentes entités ayant déjà été détachées de la souveraineté ottomane effective. L'indépendance à terme de l'Albanie (1913) constituera la première sécession d'une population partiellement de confession musulmane mais tout aussi hostile à la politique centralisatrice et de turquification dans ses montagnes. Si l'attaque de l'Italie sur la Tripolitaine (Lybie), où elle comptait déjà une influence économique prépondérante, et l'annexion par celle-ci des îles du Dodécanèse, représente un revers non moins négligeable, ce sont les deux guerres balkaniques (1912-1913) qui constitueront un tournant majeur pour l'avenir de l'Empire. Face à une coalition d'Etats balkaniques (Serbie, Monténégro, Grèce, Bulgarie) exigeant au départ une autonomie des *vilâyet* (province) européens redécoupés sur la base des nationalités, l'Etat ottoman perd au terme de la première étape de cette guerre l'essentiel de ses territoires européens. Il faudra une mésentente des coalisés et la reprise du conflit pour que le CUP, revenu au pouvoir à la suite d'un putsch après l'avoir transmis à ses opposants sous la menace d'une intervention militaire, parvienne in extremis à reprendre Edirne (Andrinople) et à repousser la frontière occidentale de l'Empire à la Maritza (traité turco-bulgare du 29 septembre 1913) tout en demeurant la principale perdante du conflit. Un conflit qui restera aussi pour la postérité l'un des premiers à faire de la guerre une opération d'épuration ethnique.

A partir de ce moment, le projet de turcification du restant des territoires de l'Empire, avec l'Anatolie comme centre d'intérêt principal, devient clairement le projet des Unionistes mettant définitivement au rancart l'ottomanisme, tout en essayant de se ménager à court terme la sympathie arabe et la neutralité des nationalistes arméniens. Cette politique de turcification, qui intégrera à partir de l'année 1915 l'opération d'anéantissement de la population arménienne d'Anatolie, se réalisera essentiellement au travers d'une politique d'ingénierie démographique et ethnique.

Perspective démographique

Si l'Empire connaît de longue date des pratiques administratives de déplacement de population, inhérentes à un système de conquête conduisant le Souverain à établir des garnisons de même que des populations fidèles dans les nouveaux territoires conquis, ou encore à affaiblir un adversaire en dispersant les membres de sa tribu à travers l'Empire, l'ingénierie démographique, initiée à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, est quant à elle intimement liée au processus d'éveil des nationalités. Cette ingénierie démographique n'est d'ailleurs pas l'unique apanage des Ottomans, étant pratiqué de la même manière, pour ne pas dire de commun accord, par l'Empire russe refoulant les populations musulmanes vers

les territoires ottomans et invitant les populations chrétiennes de l'Empire à s'établir dans le Caucase.

A la suite de la défaite des armées ottomanes lors de la guerre de 1877-78, le pouvoir hamidien a commencé à percevoir les populations chrétiennes établies dans la Thrace orientale et sur les côtes des Dardanelles comme de potentiels sympathisants de l'ennemi. Pour contrecarrer les effets de cette présence jugée utile, les migrations caucasiennes, criméennes et balkaniques seront dorénavant installées sur le territoire ottoman en fonction des intérêts stratégiques de l'Etat, dans les zones frontalières, autour des zones de chemin de fer et dans les régions à la souveraineté contestée. La sédentarisation des populations nomades et semi-nomades est aussi considérée à l'aune de cette politique d'équilibre démographique. Les autorités ottomanes encourageront par ailleurs l'immigration musulmane des territoires se trouvant désormais en dehors de la pleine souveraineté ottomane, comme la Bosnie-Herzégovine ou la Bulgarie (Pomaks). Ainsi, la population musulmane de l'Empire passe de 60 à 76 % entre 1820 et 1890. Cette politique d'ingénierie démographique a pour corollaire le développement des statistiques de population, regroupant les musulmans dans une même rubrique et divisant les multiples autres communautés selon leurs *millet* respectifs (rien que les Arméniens étant divisé en Grégoriens, Protestants et Catholiques) tendant à légitimer la souveraineté pleine et entière de l'Empire sur ses territoires et participant activement aux tractations diplomatiques de cette époque.

Cette politique démographique à assise islamique sera adaptée par le CUP à l'aune de sa politique de turcification, ajoutant à cette ingénierie démographique des pratiques d'ingénierie ethnique "positive", basée sur des critères sociologiques et statistiques d'assimilabilité des populations au « corps national turc » des différentes ethnies présents dans l'Empire (sur base d'un critère de ce que l'on appelle actuellement « seuil de tolérance » variant entre 5 et 10 %) et "négative" d'expulsions, accompagnés de massacres, ou d'exécutions généralisées des populations inassimilables (selon qu'il y ait ou non un autre Etat pour les accueillir) en raison de leur religion plus que de leur race (même si l'influence des théories raciales est évidente, notamment à travers les discours hygiénistes de Ziya Gökalp, le théoricien du mouvement) et d'installation des immigrants et des réfugiés de guerre (durant la Première Guerre mondiale).

Cette politique passera entre autres par l'expulsion des populations bulgares (à la suite d'un accord d'échanges de population limité au départ aux zones frontalières, puis de l'expulsion de populations situées sur les côtes de la Marmara ou de l'Egée) et grecques de Thrace orientale et des côtes égéennes dans le cadre d'un projet plus large d'échange de population avec la Grèce, avorté du fait de la guerre mais qui sera finalement réalisé dans les années 1923-24. Durant la guerre, les populations grecques seront déportées vers l'intérieur de l'Anatolie.

La Première Guerre mondiale sera l'opportunité pour les dirigeants du CUP de poursuivre cette politique d'épuration ethnique et de clôturer pour de bon la Question d'Orient.

L'entrée en guerre et les prémisses du génocide arménien

Le choix des dirigeants CUP ne s'est pas dirigé d'office sur un partenariat avec l'Allemagne et dès lors avec les puissances centrales. Ce sont bien davantage l'état des alliances –Grande-Bretagne, France et Russie versus Allemagne, Autriche-Hongrie– qui vont

pousser les Jeunes-Turcs à lier leur destin à celui de l'Allemagne, en grande partie à l'instigation d'Enver Paşa connu tant pour ses tendances pro-germaniques et pour son aspiration à devenir un leader du panturquisme. Si les Ottomans n'en sont pas devenus pour autant tous des panturquistes invétérés, le déclenchement de la Grande Guerre est en tous cas l'occasion pour eux de solder leurs comptes avec les grandes puissances coloniales et avec leurs supposés alliés intérieurs que représentent les chrétiens en général et les Arméniens en particulier, plus que jamais considérés comme une cinquième colonne à neutraliser et qui deviendront effectivement les victimes expiatoires du déclin impérial. A la veille de la confrontation générale, les Puissances de l'Entente n'ont pas manqué de leur donner un petit coup de main en imposant à la Porte un ultime projet de réformes administratives prévoyant le partage en deux des provinces orientales et la nomination d'un inspecteur étranger pour chaque entité. Inutile de préciser que cet accord russo-ottoman du 8 février 1914 sera annulé, tout comme le système des Capitulations avec l'entrée en guerre.

L'entrée en guerre, déjà en cours de préparation depuis quelques mois par une militarisation forcenée des esprits, est caractérisée par les utopies nationalistes les plus maximalistes. L'objectif que se sont assignés les dirigeants du CUP est d'attaquer la Russie, de conquérir le Caucase et de là favoriser le soulèvement des populations musulmanes de l'Asie centrale en vue de réaliser l'union des peuples turcs. Il est vrai que ces régions constituent depuis quelques années déjà un des champs d'activités majeures de l'Organisation Spéciale (*Teşkilât-i Mahsuse* - OS), une structure du CUP chargée de favoriser la lutte de guérilla et de sabotage à l'extérieur de l'Empire ou à l'intérieur en cas de conflit armé (expérience de la guerre en Tripolitaine et des guerres balkaniques) et dirigée par des officiers unionistes aguerris. Cette OS est reformée en août 1914 et placée sous la responsabilité du Ministère de la Guerre. Des groupes irréguliers (prisonniers de droit commun, tribus kurdes, bandes rouméliotes ou caucasiennes), organisés par des officiers ottomans ou allemands servant également d'agents de liaison, seront chargés par l'organisation de mener des incursions en territoire ennemi (environ 30.000 membres). Le siège central de l'OS, dirigé par des officiers et des secrétaires locaux du CUP, est installé à Erzurum et est chargé au départ de cette ville de la propagande destinée à promouvoir en Anatolie orientale l'unité islamique et le nationalisme turc. Est également prévu d'attiser des révoltes antirusse dans le Caucase et en Iran (dont la Russie occupe le nord depuis 1911) ou antibritannique en Egypte et en Inde. Les milices armées irrégulières sont placées sous la tutelle de la 3^e armée mais reçoivent leurs ordres de fonctionnaires administratifs locaux. Après la formation des bandes en août, les opérations militaires commencent aux frontières ottomano-russe et ottomano-perse et permettent rapidement de reprendre les territoires perdus en 1878. Les milices profitent également de cette occasion pour s'attaquer à de nombreux villages arméniens et musulmans en les pillant, créant à terme des tensions entre l'OS et l'armée. Elles ne tardent toutefois pas à subir une série de revers dans le Caucase où des unités de volontaires arméniens prêtent main-forte aux forces russes et s'attaquent aux villages musulmans avec autant d'acharnement que leurs adversaires. Les heurts touchent durement les populations civiles frontalières, des massacres et expulsions qui se succéderont tout au long du conflit. Dès ce moment, la destruction physique de toute présence arménienne devient évidente, notamment dans la région de Van au moment de la retraite de la 3^e armée, même si des villages musulmans sont également visés par les bandes irrégulières en débandade.

La défaite des troupes ottomanes à Sarikamış en janvier 1915, suivi de près par la déroute de l'expédition du canal de Suez et le débarquement allié aux Dardanelles, constitueront un tournant décisif dans la politique des Unionistes à l'égard des Arméniens qui transfigurent définitivement l'image de l'ennemi intérieur. A l'aune d'une défaite totale

imminente, les dirigeants unionistes ont bien l'intention de résoudre au plus vite le « problème démographique » que constitue la population arménienne dans la perspective d'un futur démantèlement du territoire impérial et d'une perte de l'Anatolie orientale.

Le processus génocidaire

La décision de l'extermination de la présence arménienne est vraisemblablement prise à la fin du mois de mars par le Comité Central du CUP. Des mesures préliminaires comme le désarmement des soldats arméniens de l'armée ottomane et leur regroupement dans des bataillons de travail ont déjà été prises dès la fin février 1915, avant d'être massacrés à partir du mois suivant. Des déportations débutent dès février 1915 en Cilicie (région de Zeytun et de Dörtyol) en raison de suspicions d'activités d'espionnage dans la région en faveur d'un prochain débarquement britannique à Iskenderun. Ces expulsions sont bientôt étendues à la région de Maraş. Les populations sont déplacées vers l'Anatolie intérieure (Konya), avant d'être redirigées en avril vers Deir es-Zor dans le désert irakien. Avec le soulèvement de Van en avril 1915, provoqué par les attaques de la 3^e armée sur la région, et l'avancée des troupes russes, décision est prise de procéder aux déplacements des populations arméniennes des régions de Van, d'Erzurum et de Bitlis en direction des districts de Mossoul et Urfa et dans le district provincial de Deir es-Zor.

Si les déportations arméniennes sont habituellement datées au départ des arrestations et de la déportation en Anatolie centrale de l'élite intellectuelle et politique arménienne de Constantinople le 24 avril, elles ont dans les faits commencés peu avant cette date. De mai à juillet 1915, les Arméniens habitant les sept provinces orientales de l'Anatolie, de Trébizonde à Diyarbakir et de Sivas à Van, sont déportés vers les camps installés en Mésopotamie et en Syrie. La moitié des déportés sont exécutés sur place, la déportation étant le moyen utilisé de faire périr les femmes, les vieillards et les enfants en cours de route, soit par des attaques effectuées par des tribus irrégulières, voire par la population locale, soit par la fatigue, la faim et la maladie touchant les convois passant généralement par des régions montagneuses. Dans certaines régions, un certain nombre d'Arméniens sont sauvés de la déportation, comme dans le Dersim ou dans la région de Mardin. Il est vrai que les intentions de ces protecteurs n'étaient pas toujours entièrement altruistes. D'autant qu'un grand nombre de femmes et d'enfants se retrouveront convertis de force et intégrés dans des familles musulmanes, parfois vendus comme esclaves. D'août 1915 à janvier 1916, les mesures de déportation sont élargies au reste de l'Anatolie et de la Turquie d'Europe (seules les communautés de Constantinople et de Smyrne sont en grande partie préservées) et se font partiellement par chemin de fer. Enfin, des opérations de liquidation ont cours dans les camps aménagés en bout de convois et placés sous la responsabilité d'une sous-direction des déportés jusqu'en juillet 1916.

Le nombre des victimes reste encore assez incertain à ce jour mais se monte vraisemblablement à un chiffre de l'ordre d'un million à un million et demi. D'autres minorités chrétiennes (Syriaques, Chaldéens, etc.) seront également concernées par le même processus d'extermination.

La politique de déportation développée à partir du mois d'avril repose davantage sur des objectifs d'ordre civil et non militaire. Il est d'ailleurs utile de remarquer que cette politique d'expulsion est prise en charge par la Direction de la Sûreté Publique dépendante du Ministère de l'Intérieur. Les instructions sont transmises par des chiffres codés télégraphiques, de la même manière que pour la Direction d'Installation des Migrants et des Tribus, et participent du même objectif d'ingénierie ethnique. Dans les régions où les

Arméniens constituent moins de 5 à 10 % de la population, aucun transfert n'est jugé nécessaire. Dans chaque région, le gouvernement comptabilise les pourcentages démographiques, vérifiant constamment l'importance des groupes expulsés et transférés en tel ou tel lieu. Dans les régions vers lesquelles les Arméniens seront déportés, ils ne doivent pas dépasser 10 % de la population totale. Les propriétés laissées par les déportés sont prises en charge, en fait spoliées, par une Commission des Biens Abandonnés (non sans manipulations et fraudes permettant à certains notables proches du CUP de s'enrichir), une partie d'entre eux étant directement préparés à l'installation des migrants venus de Macédoine et aux réfugiés en provenance des zones de guerre de l'Est. A terme, l'objectif du CUP est également de remettre, gratuitement ou à des conditions très favorables, une partie des biens à des individus et à des sociétés musulmanes dans l'intention de créer une classe bourgeoise. La situation de guerre à l'Est est également l'occasion pour le gouvernement de procéder à la réinstallation de tribus kurdes dans les régions d'Ankara, Konya, Kayseri et Sivas, situées plus à l'ouest et peuplées majoritairement de Turcs.

Dans le cadre de la politique de déportation des populations civiles mise en œuvre à partir du mois d'avril, une seconde OS dépendante cette fois exclusivement du CUP est organisée pour se charger, avec l'aide des unités de gendarmerie, des exécutions. Cette politique comprend deux facettes : d'une part, un ordre officiel de déportation est envoyé dans les provinces par le Ministère de l'Intérieur aux représentants locaux du gouvernement afin d'exécuter les instructions de déportation ; d'autre part, des ordres officieux d'extermination sont émis par le Comité Central du CUP et transmis aux mêmes représentants locaux dans les provinces par les réseaux locaux du Comité, le messenger étant généralement le secrétaire local. Les représentants qui désobéissent sont soit relevés de leurs fonctions et remplacés par des fonctionnaires plus obéissants, soit sont purement et simplement liquidés.

Après la défaite de l'Empire en octobre 1918 et la fuite des principaux responsables unionistes, un procès tenu à Constantinople en 1919 condamnera par contumace un grand nombre d'entre eux, en attestant de l'intention criminelle du processus de déportation. D'autres procès auront lieu à Yozgat et à Trébizonde pour juger des responsables locaux.

Si le traité de Sèvres accordera une majeure partie de l'Anatolie orientale et de la Cilicie à un Etat arménien indépendant, celui-ci restera lettre morte suite à la guerre menée par les Kémalistes dans les années 1920-1922. Le sort des Arméniens sera quasiment ignoré lors des négociations qui mèneront au Traité de Lausanne.

Bibliographie consultée :

- Taner Akçam, *Un acte honteux. Le génocide arménien et la question de la responsabilité turque*, Paris, Editions Denoël, 2008.
- Robert Mantran (dir.), *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989.
- Yves Ternon, *Empire ottoman. Le déclin, la chute, l'effacement*, Paris, Editions du Félin/Editions Michel De Maule, 2005.
- Vincent Duclert, « La destruction des Arméniens », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, p. 381-392.
- Fikret Adanir & Hilmar Kaiser, « Migration, Deportation and Nation-Building : The Case of the Ottoman Empire », *Migrations et migrants dans une perspective historique. Permanences et innovations*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, p. 273-292.

En turc :

- Fuat Dündar, *Modern Türkiye'nin Şifresi. İttihat ve Terakki'nin Etnisite Mühendisliği (1913-1918)* [Le Chiffre de la Turquie moderne. L'Ingénierie ethnique de l'Union et Progrès (1913-1918)], İstanbul, İletişim Yayınları, 2008.